Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE , DE l'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Mission de la stratégie et des systèmes d'information 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Mireille TROUPEL Tél. : 01.49.55.44.61 Fax : 01.49.55.56.17	**NOTE DE SERVICE** **DGER/MISSI/N2012-2105** **Date: 05 septembre 2012**

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
A
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les Chefs des services régionaux de la formation et du développement
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics

Objet : Accompagnement sur l'Individualisation des parcours de formation – Inter région 5 (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Alsace et Lorraine)

Résumé : Information des équipes pédagogiques sur l'organisation d'une action d'accompagnement thématique (formation d'initiative nationale et de réalisation inter-régionale) sur l'accompagnement des élèves et l'individualisation de leur parcours de formation, et précisions concernant les modalités de mise en œuvre.

Il est demandé aux délégués régionaux à la formation continue (DRFC) de coordonner les inscriptions des agents des établissements publics de leur région dans cette action de formation

Mots-clés : Session - Formation – Individualisation – Accompagnement individualisé – Accompagnement personnalisé – tutorat – soutien – EIE-

Destinataires	
<u>Pour exécution</u>	<u>Pour information</u>
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Services régionaux de la formation et du développement Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Établissements publics d'enseignement supérieur relevant du MAAPRAT Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)	Inspection de l'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés

L'ensemble des rénovations comportent des dispositifs d'individualisation, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement individualisé, de soutien, de tutorat, d'accompagnement au projet, d'EIE… qui ont tous pour objectif d'accompagner la réussite du plus grand nombre d'élèves.

Afin de former les équipes pédagogiques à ces évolutions, six formations étaient prévues au cours de l'année 2012 initialement pour six inter régions différentes. Le nombre d'inter régions a finalement été réduit à cinq.

Cette note de service présente la cinquième et dernière action de formation organisée qui est destinée exclusivement aux équipes pédagogiques des établissements publics.

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Objectifs

Aider les équipes pédagogiques :

- à s'approprier les dispositifs d'individualisation,
- à comprendre leur articulation,
- à organiser et mettre en œuvre des activités adaptées à la diversité de leurs publics et aux spécificités locales.

1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation :

- PRIORITAIREMENT un binôme par établissement public :
  - un(e) enseignant(e) impliqué dans la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation
  - et un proviseur adjoint en charge de la pédagogie,
- toute personne en fonction dans des établissements d'enseignement public concernée par les dispositifs.

Sont également conviés à cette session deux enseignants désignés par l'Union fédérative d'établissements privés UNREP.

Le nombre de participants ne pourra pas excéder 60 personnes par session (trois ateliers de 20 personnes maximum sont prévus dans le déroulement du stage).

1.3. Programme prévisionnel

- Définition des différents dispositifs (principes et objectifs) et de leur articulation,
- Explicitation de la posture d'accompagnement,
- Apport méthodologique, construction de repères de mise en œuvre,
- Travaux en ateliers sur la construction de séquences pédagogiques autour de l'accompagnement et mise en commun de pratiques,
- Ouverture vers d'autres modalités d'accompagnement,
- Bilan général : freins, leviers, conditions de réussite…

Les formateurs de l'ENFA animeront cette session.

1.4. Dates et lieu de formation

Cette cinquième et dernière formation est réservée aux personnes résidant dans les régions : Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Alsace et Lorraine.

Elle se déroulera du jeudi 25 octobre 09h30 au vendredi 26 octobre 17h00 à :

DRAAF Rhône-Alpes, Cité administrative d'Etat, Part-Dieu
Salle S 88 CD
165 rue Garibaldi
69003 LYON

Les participants sont les porte-paroles des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leur établissement après la session.

2. MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

2.1. Responsabilités respectives des acteurs

2.1.1. la DRAAF support de l'inter région

La DRAAF Rhône-Alpes est la région support de l'inter région qui comprend les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Alsace et Lorraine.
A ce titre, elle est chargée :

- d'assurer l'organisation matérielle de la formation (réservation et mise à disposition des salles et du matériel nécessaire, reproduction des supports de formation, …)
- de codifier l'action dans SAFO en respectant l'intitulé officiellement attribué par la DGER MISSI à cette formation,
- d'envoyer aux DRFC des autres régions les invitations à la formation et des documents nécessaires (format PDF),
- d'informer les DRFC des autres régions sur les possibilités de restauration et d'hébergement des participants,
- d'établir les listes d'émargement et de les faire parvenir aux intervenants,
- de récupérer les originaux des listes d'émargement remplies,
- d'enregistrer dans SAFO la présence de tous les stagiaires ayant suivi la formation (sur la base des listes d'émargement),
- de délivrer les attestations de formation et de les envoyer aux DRFC des autres régions.

Toute demande d'information est à adresser de préférence par message à dr-formco.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
La DRAAF Rhône-Alpes support de l'inter région assure pour les agents des établissements publics de sa région les mêmes obligations que celles assurées par les autres DRAAF détaillées dans le paragraphe 2.1.2.

2.1.2. les autres DRAAF de l'inter région

Les DRAAF sont chargées :

- d'assurer la communication auprès de l'ensemble des établissements publics de leur région de l'existence de cette action de formation,
- de valider les candidatures « internet » des agents des établissements d'enseignement publics et de veiller à ce que chaque agent dispose de son code SAFO. La création de ce code se demande en remplissant la fiche « demande de création d'un code SAFO » jointe (Cf. Annexe 2),
- de donner leur accord sur la prise en charge par la DRAAF des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des agents des établissements d'enseignement publics,
- de transmettre aux participants des établissements publics les courriels d'invitation sous format PDF établis par la DRAAF Rhône-Alpes,
- d'établir les documents nécessaires à la prise en charge des frais de déplacement,
- de transmettre aux participants les originaux des attestations de participation,
- de procéder au remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des participants des établissements d'enseignement publics de leur région.

2.1.3. les établissements d'enseignement publics

Les agents des établissements d'enseignement publics doivent au sein de leur établissement prendre contact avec leur responsable local de formation (RLF) afin de s'assurer que l'action de formation à laquelle ils vont participer est bien mentionnée dans le plan local de formation (PLF) même si son financement est assuré sur des crédits régionaux.

2.2. Prise en charge des frais engendrées par cette formation

Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des délégations régionales à la formation continue (programme 215) pour les agents des établissements d'enseignement du public de leur région.

3. MODALITES PRATIQUES D'INSCRIPTION

Les inscriptions s'effectuent uniquement par internet, par les établissements sur le site : http://www.safo.chlorofil.fr/ selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action :

Code action session (safo) : 510779/1

Date limite d'envoi/ Clôture des inscriptions : le vendredi 5 octobre 2012

La prise en charge du remboursement de ces frais est à demander, préalablement au déplacement, au délégué régional de la formation continue (DRFC) au sein de la DRAAF dont dépend l'établissement d'affectation.

Une fois les inscriptions enregistrées par la DRAAF Rhône-Alpes, un courriel « valant invitation » sous format PDF sera envoyé au DRFC de chaque région concernée afin qu'il le transmette à l'agent sous couvert de l'établissement d'affectation accompagné d'une demande d'ordre de mission (à compléter et à adresser au DRFC pour demande de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement). Ce courriel d'invitation pourra être accompagné d'informations complémentaires éventuelles (plans d'accès, liste d'hôtels, conditions matérielles…).

L'adjoint au Chef de la mission de
la stratégie et des systèmes d'information

Filipe SANTOS

Annexe 1

Liste des délégués régionaux à la formation continue de l'inter région

REGIONS	DR FORMCO	
RHÔNE-ALPES	Nathalie DELDEVEZ nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr Assistant : Patrice WEISS Brigitte FIKET Annie VERNOSY	DRAAF – Cité Administrative 165 rue Garibaldi BP 3202 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.63.13.39 (ou 14.14 ou 14.18) Fax : 04.78.63.34.17 dr-formco.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR	Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr	DRAAF – PACA 132 Bd de Paris 13003 MARSEILLE Tél : 04.13.59.36.35 (36.34 / 36.33) Portable : 06.88.27.87.82 Fax : 04.13.59.36.32
CORSE	Paul MEDURIO paul.medurio@agriculture.gouv.fr	DRAAF – Immeuble « Le Solferino » 8 cours Napoléon BP 309 20176 AJACCIO CEDEX Tél : 04.95.51.86.74 (44) Portable : 06.10.69.05.93 Fax : 04.95.51.12.88
ALSACE	Pierre-Irénée BRESSOLETTE pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF – Cité administrative Gaujot 14 rue Maréchal Juin CS 31009 67070 STRASBOURG CEDEX Tél : 03.69.32.50.67 (66) Fax : 03.69.52.50.60
LORRAINE	Roberte MORLOT roberte.morlot@agriculture.gouv.fr Assistante : Annie FORESTAT	DRAAF Lorraine 76 avenue André Malraux 57046 METZ CEDEX Tél : 03.55.74.11.08 (11.09) Fax : 03.55.74.11.01

ANNEXE 2

Fiche d'identification d'un nouvel agent
Pour création code SAFO

Nom : *(Obligatoire)*	Prénom : *(Obligatoire)*
Nom de jeune fille : *(Obligatoire)*	Sexe : ☐ F ☐ M *(Obligatoire)*
Date de naissance : *(Obligatoire)*	N° INSEE : *(Obligatoire)*
Diplôme le plus élevé (*) : *Exemple 5 Licence*	N° EPICEA pour les contractuels et formateurs d'Etat *(Obligatoire)*
Etablissement d'affectation : *(précisez LEGTA – CFA – CFPPA)*	Etablissement d'exercice : *(précisez LEGTA – CFA – CFPPA)*
Date d'entrée dans l'établissement :	Temps de travail en CFA et/ou en CFPPA en % :

Statut *(cochez la case correspondante)*	*Types de personnels* *(cochez la case correspondante)*
☐ Contractuel d'Etat (ACEN) ☐ Contractuel régional (ACER) ☐ Contractuel établissement	☐ Personnel de direction ☐ Personnel d'enseignement ☐ Personnel d'éducation et de surveillance ☐ Personnel ATOSS ☐ Autres
Statut handicapé (COTOREP) ☐ Oui ☐Non	Corps : ☐ A ☐B ☐C

Fonction (autre qu'enseignement) : *Exemple : Directeur d'exploitation agricole*	
Discipline(s) enseignées(*) : *Exemple Discipline(s) enseignées : 13*	Niveau(x) d'enseignement(*) : *Exemple Niveau(x) d'enseignement :1 4*

(*) voir ci-après

Diplômes	Diplômes	Disciplines enseignées	Niveaux d'enseignement
Niveau 1 1 Ingénieur agronome 2 DEA-DESS 3 DEA 16 Doctorat 17 Doctorat (étranger) 18 Autre diplôme niveau 1 Niveau 2 4 Maîtrise 5 Licence 6 MST 19 Autre diplôme niveau 2 28 Ingénieur agricole 29 Certificat de maîtrise 30 Certificat de licence 31 Diplôme étranger de niveau 2 Niveau 3 7 BTS 8 DUT 9 DEUG 10 DEUST 20 Autre diplôme niveau 3 32 BTSA 33 Diplôme étranger de niveau 3	Niveau 4 11 BAC 12 BTA 21 Autre diplôme niveau 4 34 Bac technique 35 Bac pro 36 Diplôme étranger niveau 4 37 BP Niveau 5 13 BEP 22 Autre diplôme niveau 5 38 BEPA 39 BPA 40 Diplôme étranger de niveau 5 Niveau 6 14 CAP 15 Certificat d'étude 25 Autre diplôme de niveau 6 41 CAPA 42 Diplôme étranger de niveau 6 Autres 26 Autre diplôme niveau inconnu 14 27 Autre diplôme inconnu (étranger)	1 Agroalimentaire 2 Agroéquipements 3 Agronomie 4 Aménagement de l'espace 5 Biologie animale/zootechnie 6 Biochimie 7 Biotechnologies 8 Bureautique 9 Biologie végétale/phytotechnie 10 Comptabilité 11 Documentation 12 Écologie 13 Économie 14 Économie sociale 15 EPS 16 ESC 17 Français 18 Gestion 19 Histoire géographie 20 Informatique 21 Langues 22 Mathématiques et statistiques 23 Philosophie 24 Productions aquacoles 25 Productions forestières 26 Productions horticoles 27 Sciences biologiques 28 Sciences physiques 29 Techniques d'expression. et de communication 30 Techniques commerciales 31 Viticulture, œnologie	1 BTSA 2 Prépa grandes écoles 3 CS niveau 3 4 Bac 5 Bac technologique 6 BTA 7 Bac professionnel 8 S niveau 4 9 BEP 10 BP 11 BEPA 12 CS niveau 5 14 4ème 3ème techno 15 4ème 3ème prépa